

PRIX DIDIER GENGOUL - CHAMPIONNAT DES ANTILLES

6ème(P/ 3399), Classe 3 — 21/05/2023 15h25, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.600 meters, Corde à GAUCHE, Terrain LEGER (2,3)

10.000 (5.000, 2.000, 1.500, 1.000, 500)

ARRIVEE OFFICIELLE: 10 Engagés. 2 Forfaits. 8 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.39.38 (Redk : 1. 2.11)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**, nés et élevés en Caraïbes. **Poids : 3 ans, 54 1/2 k. ; 4 ans et au-dessus, 60 k.**

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Gabriel BON par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte. Le jockey Gabriel BON étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre REANNA par le jockey Franck TORRALBA. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Wesley CAVE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 sollicitations). La pouliche ADEL SUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays	Jockey Ent.	Poids Gain	Prim. Prim.	Suppl. Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	-----------	-------------	------------	-------------	----------------------	---------	----------------------

1	ADEL SUN F.P.S. 4 A.	Par: ASANGA et 03 RONDELLE (MACISTE)	(Corde:07)		MR PATRICK PENELOPE	P. PENELOPE	972	WESLEY CAVE (BRB)	59 kg (58,5 5.000 2.585 986 kg)	NNN	D. PENELOPE,M M. PENELOPE	
2	KAKAUDOU RISK F.P.S. 4 A.	Par: BANYAN 02 TREE et LA CASILINA (EVEN TOP)	1/4 (Corde:08)		MR HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	972	MATTHIAS LAURON	59 kg (58,5 2.000 1.034 394 kg)	NNL	H. JEAN LOU	
3	YEDDER H.P.S. 3 A.	Par: ECLAIR DU FADA et DIONAEA (PANIS)	3.L (Corde:06)		MR DIDIER FRANCISQUE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	55,5 kg (54,5 kg)	1.500 1.128 341	ONL	E. PETIT
4	TI MANZELLE RISK F.P.S. 3 A.	Par: BANYAN TREE et ONLY 07 YOU (COUNTRY REEL)	2.L (Corde:03)		MR HUGUES JEAN LOUIS	H. JEAN LOUIS	972	STEPHANE LADJADJ	54,5 kg (53 kg)	1.000 752 227	NNL	H. JEAN LOU
5	BEL TI BOUG H.P.S. 4 A.	Par: ECLAIR DU FADA et CHATAWA (GENTLEWAVE)	3/4 (Corde:04)		MME LUANA DUPELIN LALUNG	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	60,5 kg (60 kg)	500 258 98	NNN	SUC. S. BOURGEOIS, DUPELIN
6	LADY MADININA F.P.S. 3 A.	Par: BROOX et MADISON LOVE (QUESTNEYEV)	4.5 (Corde:01)		MR JACQUES-OLIVIER IVALDI	JO. IVALDI	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	52 kg (53 kg)	NNL	JO. IVALDI	
7	ALITA F.P.S. 3 A.	Par: ECLAIR DU FADA et AL NABAA (ANABAA)	1/4 (Corde:05)		N.NOIRTIN/T.HAYOT/S.JOUSELIN	S. JOUSELIN	972	ANTHONY BERNARD	53,5 kg (53 kg)	NBL	O. NEMORIN	

8 **REANNA** Par: REPLY et
H.P.S. 3 A. 04 ANNA 16L D. FRANCISQUE 972 FRANCK 55 kg
VICTORIA (Corde:02) (ROYAL SOLO) MR DIDIER FRANCISQUE TORRALBA (54,5 kg)
 ANN S.A.R.L.
VETEQUIN